



FRANCAIS



<u>Accueil</u>

Modalités d'inscription

Modalités d'inscription

11 juillet 2023

Chères étudiantes, chers étudiants,

Vous avez pris connaissance de <u>vos dates et lieux de rentrée</u>, voici les démarches à accomplir pour préparer votre inscription administrative en Master 1re ou 2e année pour l'année universitaire 2024-2025.

Pré-Inscriptions administratives en ligne du 22 juillet au 25 août 2024



Procédure

Connectez-vous sur la <u>Plateforme de préinscription Synapses</u>

Cliquez sur «Connexion», puis dans la partie « Utiliser un compte provisoire », renseignez le login et le mot de passe que vous avez reçu sur votre messagerie.

Cette interface vous permet de compléter votre dossier personnel et vous relie au système de paiement en ligne de vos droits de scolarité, vous permettant ainsi de réaliser votre inscription sans stress, en vous donnant le temps de chercher les informations qui pourraient vous manquer, en consultant à tout moment votre dossier et en le complétant comme vous le souhaitez.

Frais de scolarité 2024/2025

Détails des droits d'inscription AgroParisTech

- Étudiant français ou de l'Union européenne : 250 euros (+ CVEC : 103 €)
- Étudiant extracommunautaire : Inscrit à une université en France à partir de 2019/2020 ayant validé l'année M1 et poursuivant leur cursus : 250 euros (+ CVEC : 103 €)
- Étudiant extracommunautaire primo-arrivant en 2024/2025,
 (étudiant s'inscrivant pour la première fois au master) : 3879 euros (+ CVEC : 103 €)
 sauf les étudiants provenant de ces pays listés ICI : 250 euros (+ CVEC : 103 €)
 Les droits de scolarité sont identiques à ceux de l'Université de Lorraine avec laquelle AgroParisTech est coaccrédité pour le master AETPF-Nancy.
- Les étudiants Erasmus Mundus ne sont pas concernés par le paiement des droits d'inscription mais uniquement par la CVEC : 103€
- Les étudiants en échange international en partenariat avec AgroParisTech ne sont pas concernés par le paiement des droits d'inscription ni par la CVEC.

Pour les primo-entrants à AgroParisTech

Documents à télécharger dans Synapses

- Copie d'une pièce d'identité
- Copie du visa français pour les étudiants étrangers
- Photo d'identité en couleur, récente et de bonne qualité, sur fond uni et de couleur claire, tête nue, sans chapeau, foulard, serre-tête ou autre objet décoratif.
- Copie de carte vitale
- RIB
- CV actualisé (du baccalauréat à ce jour).
- Étudiants déjà inscrits dans l'enseignement supérieur français l'année précédente : justificatif de votre n° INE. Les étudiants étrangers primo-arrivants recevront ce numéro INE définitif début septembre, une fois que leur inscription sera validée (le numéro INE du CVEC est provisoire) (étudiant n'ayant jamais été dans l'enseignement supérieur français).

INE = identifiant national d'étudiant

- Attestation de responsabilité civile scolaire et extrascolaire au titre de l'année universitaire 2024/2025 couvrant toute la période scolaire du 1er septembre au 31 août.
- Attestation CVEC avec QR CODE: 103 € (exonération conditionnelle possible, voir site)
 Procédure en ligne sur: https://cvec.etudiant.gouv.fr
 - Paiement en ligne : téléchargement immédiat de l'attestation à fournir
 - Paiement en espèces : vous devrez vous rendre à un bureau de poste. À noter : des frais de gestion vous seront alors facturés par la Poste, et l'attestation vous sera délivrée par mail dans les 2 jours ouvrés après votre paiement.
- Attestation de paiement de vos droits de scolarité master 2024/2025 ou notification conditionnelle du CROUS de votre bourse sur critères sociaux; pensez à faire la demande de transfert de CROUS avant la rentrée, vous devez être rattaché au CROUS Lorraine afin de valider votre bourse.
- Droits d'inscription : moyens de paiement
 - Paiement en ligne par carte bancaire via le site sécurisé de Synapses Virement bancaire en précisant comme motif de virement : NOM-prénom-Master1 *ou* 2-Intitulé du parcours :

RIB AgroParisTech_ pdf 114.97 Ko

Cas particuliers:

Les étudiants Erasmus Mundus ou arrivant dans le cadre d'un échange international sont exonérés du paiement des droits d'inscription.

Étudiants bénéficiant d'une bourse d'études (bourse du gouvernement français via Campus France, bourse de gouvernement étranger...) : fournir une copie de l'attestation officielle

Pour les étudiants étrangers primo-arrivants bénéficiant d'une exonération partielle des droits d'inscription, fournir l'attestation officielle.

• Diplômes:

Pour les M1 : Copie du dernier diplôme ou titre + les 3 relevés de notes de licence ayant justifié votre admission (pouvoir présenter les originaux à l'administration)

<u>Pour les M2</u>: Copie du dernier diplôme ou titre + relevés de notes de M1 ou de la dernière année précédent votre admission (pouvoir présenter les originaux à l'administration)

<u>ATTENTION</u>: pour les diplômes étrangers, vous devrez présenter l'original et sa traduction française effectuée par un traducteur assermenté. Cette traduction sera conservée en ligne par l'administration pendant la durée de votre cursus.

Pour les M2 de nationalité française, fournir la copie d'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC).

- Documents spécifiques à AgroParisTech à télécharger via les liens ci-dessous, à compléter et signer :
- Attestation de prise de connaissance des règlements pdf 32.28 Ko
- Engagement individuel Charte de bonnes pratiques pdf 82.91 Ko
- Autorisation d'exploitation du droit à l'image à signer pdf 71.49 Ko
- Conduite de véhicule :

Lors des déplacements terrain, des véhicules sont mis à disposition des personnels et étudiants. Vous êtes libre d'accepter ou de refuser de conduire un véhicule prêté lors d'une sortie terrain.

- Si vous souhaitez avoir la possibilité de conduire un véhicule : fournir Copie du permis de conduire français ou européen (voir conditions à remplir dans le document suivant).
- Document mentionnant votre choix à télécharger, compléter et signer : Formulaire de conduite de véhicule administratif ou loué pdf 644

IMPORTANT - Démarches hors AgroParisTech

- **Sécurité Sociale** : Pour connaître les démarches à effectuer selon votre situation à la rentrée : <u>consulter le</u> <u>site ameli</u>
- Validation du visa de long séjour ou titre de séjour VLS-TS après l'arrivée en France : site à consulter :
 https://france-visas.gouv.fr/fr_FR/web/france-visas/votre-arrivee-en-france

 Dans les 3 mois suivant votre arrivée en France, vous devez valider votre VLS-TS et payer une taxe qui s'ajoute aux droits de visa.

Pour les étudiants déjà inscrits dans l'établissement

Documents à télécharger dans Synapses

- Copie de pièce d'identité
- Copie de carte vitale
- RIB
- CV actualisé (du baccalauréat à ce jour)
- Attestation de responsabilité civile scolaire et extrascolaire au titre de l'année universitaire 2024/2025 couvrant toute la période du 1er septembre au 31 août.
- Attestation CVEC avec QR CODE: 103 € (exonération conditionnelle possible, voir site)
 Procédure en ligne sur: https://cvec.etudiant.gouv.fr
 - Paiement en ligne : téléchargement immédiat de l'attestation à fournir
 - Paiement en espèces : vous devrez vous rendre à un bureau de poste. À noter : des frais de gestion vous seront alors facturés par la Poste, et l'attestation vous sera délivrée par mail dans les 2 jours ouvrés après votre paiement.
- Attestation de paiement de vos droits de scolarité master 2024/2025 ou notification conditionnelle du CROUS de votre bourse sur critères sociaux : pensez à faire la demande de transfert de CROUS avant la rentrée, vous devez être rattaché au CROUS Lorraine afin de valider votre bourse.
- Étudiants déjà inscrits dans l'enseignement supérieur français l'année précédente : justificatif de votre n° INE.
 Les étudiants étrangers primo-arrivants recevront ce numéro INE définitif début septembre, une fois que leur inscription sera validée (le numéro INE du CVEC est provisoire) (étudiant n'ayant jamais été dans l'enseignement supérieur français).
 - INE = identifiant national d'étudiant
- Diplômes: Dernier diplôme ou titre, ou relevé de notes de M1, ou les 3 relevés de notes de licence ayant justifié votre admission en M1 ou en M2. Présentez l'original et prévoir une copie à donner à l'administration

ATTENTION : pour les diplômes étrangers, vous devrez présenter l'original et sa traduction française effectuée par un traducteur assermenté. Cette traduction sera conservée en ligne par l'administration pendant la durée de votre cursus.

• Pour les M2 de nationalité française de moins de 25 ans : fournir la copie de l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC).

La copie sera conservée par l'administration jusqu'à l'obtention de votre diplôme

Attestation CVEC avec QR CODE: 100 € (exonération conditionnelle possible, voir site)

Procédure en ligne sur : https://cvec.etudiant.gouv.fr

- Paiement en ligne : téléchargement immédiat de l'attestation à fournir
- Paiement en espèces : vous devrez vous rendre à un bureau de poste. À noter : des frais de gestion vous seront alors facturés par la Poste, et l'attestation vous sera délivrée par mail dans les 2 jours ouvrés après votre paiement.
- Attestation de paiement de vos droits de scolarité master 2023/2024 ou notification conditionnelle du CROUS de votre bourse sur critères sociaux; pensez à faire la demande de transfert de CROUS avant la rentrée, vous devez être rattaché au CROUS Lorraine afin de valider votre bourse.
- Droits d'inscription : moyens de paiement
 - Paiement en ligne par carte bancaire via le site sécurisé de Synapses Virement bancaire en précisant comme motif de virement : NOM-prénom-Master1 *ou* 2-Intitulé du parcours :

RIB AgroParisTech pdf 114.97 Ko

Pour les M2 de nationalité française : copie de l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) (obligatoire pour la délivrance du diplôme

- Documents spécifiques à AgroParisTech à télécharger via les liens ci-dessous, à compléter et signer :
- Attestation de prise de connaissance des règlements pdf 32.28 Ko
- Engagement individuel Charte de bonnes pratiques pdf 82.91 Ko
- Autorisation d'exploitation du droit à l'image à signer pdf 71.49 Ko
- Conduite de véhicule :

Lors des déplacements terrain, des véhicules sont mis à disposition des personnels et étudiants. Vous êtes libre d'accepter ou de refuser de conduire un véhicule prêté lors d'une sortie terrain.

- Si vous souhaitez avoir la possibilité de conduire un véhicule : fournir Copie du permis de conduire français ou européen (voir conditions à remplir dans le document suivant).
- Document mentionnant votre choix à télécharger, compléter et signer : Formulaire de conduite de véhicule administratif ou loué pdf 644

IMPORTANT - Démarches hors AgroParisTech

 Sécurité Sociale : Pour connaître les démarches à effectuer selon votre situation à la rentrée : consulter le site ameli

Lire aussi

Dates et lieux de Informations Vie étudiante rentrée pédagogiques